



## Conseil Municipal : séance du 17 février 2021

### Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix-sept février, le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des loisirs, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	1
<b>Votants :</b>	<b>18</b>
Absents :	3
Date de convocation	
12 février 2021	

**Étaient présents** : Christiane LANGÉ, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Eric JAMET, Chantal REQUILLARD, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Laurent DINAND, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Patrice MOËNS.

**Absentes excusées** : Sylvie BELLANGER, qui a donné pouvoir à Gilles TALLUAU, Brigitte SAINT-CAST, Marietta LUCAS.

**Secrétaire de séance** : Dominique GOURIER

Monsieur Patrice MOËNS signale une erreur en page 4 du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021. Un groupe de travail a été créé pour œuvrer sur le projet d'extension de la maison de santé, pas sur celui des logements seniors. Le procès-verbal est modifié en ce sens.

### 1 – INTERCOMMUNALITE

#### D20210217-01-Inventaire zones humides

#### Inventaire des zones humides sur le nord-est Saumurois – Mise en consultation des résultats

Monsieur le Maire expose que par délibération du 24 janvier 2019, le bureau de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a engagé la réalisation d'un inventaire des zones humides sur les sept communes du Pays Allonnais et sur une partie de la ville de Saumur (Saint-Lambert-des-Levées et la partie de la ville de Saumur comprise dans le bassin de l'Authion).

L'inventaire de terrain a été mené au printemps 2020 par le bureau d'études ELEMENT CINQ et les résultats provisoires sont aujourd'hui disponibles.

Ces résultats doivent être mis à disposition des habitants des communes concernées, pour remarques éventuelles et ce, jusqu'au 26 février 2021.

Les atlas annotés et les grilles de recueil de remarques seront ensuite transmis au service environnement de la communauté d'agglomération.

Il présente les résultats du recensement.

Sans surprise, les zones les plus humides sont situées à proximité de l'Authion. Monsieur le Maire indique que cette cartographie est présentée comme un document provisoire et non réglementaire mais il préfère rester prudent car on ne sait jamais à quoi elle pourrait être utilisée à l'avenir. Monsieur Samuel LECHAT rapporte que la commune d'Allonnes a réalisé un gros travail sur la cartographie de ses zones humides et propose à Monsieur le Maire de contacter Jérôme HARRAULT, Maire de la commune d'Allonnes, pour en savoir un peu plus car il craint que les agriculteurs perdent leur autonomie à cause d'un durcissement de la réglementation des cultures dans les zones humides. Monsieur le Maire partage ses craintes. Monsieur Jean-Luc JOULIN confirme que des contraintes supplémentaires pourraient peser sur ces zones comme l'utilisation de pesticides ou les changements de destinations, par exemple.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, invité à donner son avis et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** du caractère provisoire de cet inventaire, présenté comme un simple outil de connaissance à visée non réglementaire ;
- **PRECISE** qu'il pourrait, le cas échéant, être amené à revoir sa position.

#### D20210217-02-ConventionAMR49

#### Convention financière avec l'Association des Maires Ruraux du Maine-et-Loire

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre l'Association des Maires Ruraux du Maine-et-Loire, dont il assure la présidence depuis 2019, et la commune. Cette convention a pour objet le versement par l'association à la commune d'une participation aux frais de secrétariat, évalués à 2 heures par semaine sur 47 semaines soit mille sept cents euros (1700 €) par an, en contrepartie de la mise à disposition des facilités pour la rédaction, l'envoi des courriers, la gestion des relations avec les membres de l'Association et les instances nationales de l'Association des Maires Ruraux de France.

Cette convention prend effet au premier janvier 2020 pour une année et sera reconduite par tacite reconduction.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** Madame la première adjointe à la signer.

Il poursuit par l'annonce de la naissance d'une nouvelle Association des Maires Ruraux dans le département de la Loire-Atlantique et un projet de création en Vendée. Les AMR des départements de l'Indre-et-Loire et de la Mayenne fonctionnent bien.

Il déjeunera avec Madame Christelle MORANÇAIS, Présidente de la Région des Pays de la Loire, le mercredi 24 février 2021, à Angers. Il interviendra en faveur des communes rurales pour que l'argent du plan de relance leur soit distribué en priorité avant qu'il ne soit capté par les villes et les métropoles. Monsieur Laurent DINAND demande à quelle fréquence ont lieu les rencontres entre la Région et l'AMR. Monsieur le Maire lui répond que les entretiens se font de préférence par visioconférences et plus rarement en présentiel.

Il est en train de préparer un courrier au Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale car il est pour lui inadmissible qu'un Maire soit mis au courant de la carte scolaire par la presse, au mieux par le directeur ou la directrice d'école. Il s'offusque également que l'Etat s'ennorgueillisse d'avoir dédoublé les classes dans les villes alors que cela a été rendu possible grâce à des fermetures de classes dans les communes rurales.

## 2 – BUDGET/FINANCES

D20210217-03-VoteSubventions2021

### SUBVENTIONS 2021 aux ASSOCIATIONS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'**unanimité** des membres présents, **VOTE** les montants des subventions aux associations suivantes :

Association	Montant	Association	Montant
ADMR Allonnes	1 500	Coopérative scolaire de Varennes s/Loire (Fournitures)	6 222
AFR VIVADO (jeunesse)	26 888	Espace Vie Sociale (EVS)	665
AFR VIVADO (enfance APS et ALSH)	23 976	EVS (LAEP)	391
ASCC Sauvegarde des chapelles et calvaires	50	ESVV (Entente Sportive Varennes Villebernier)	2 500
CO-LIBRIS Bibliothèque (Convention)	1 846	MUSIC'A VARENNES	1 000
CO-LIBRIS Bibliothèque (Association)	500	S.P.A autonome du Maine et Loire	487
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 pour un <b>TOTAL de 66 025 €</b>			

D20210217-04-SubventionMalaiserie

### SUBVENTION AU BUDGET DU LOTISSEMENT « LA MALAISERIE »

VU le déficit de clôture du budget du lotissement de la Malaiserie au 31/12/2020,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'**unanimité**, **DECIDE** :

- de verser une subvention d'équilibre de 26 310,10 euros au budget du lotissement « La Malaiserie » pour l'exercice 2021 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets de la commune (article 657363 en dépenses) et du lotissement (article 7552 en recettes).

- **Décision de renouvellement de bail environnemental**

Par DECISION N° 2020-12-11/3.3, Monsieur le maire de Varennes-sur-Loire a décidé de donner à bail ferme environnemental, au profit de monsieur Jacques LECHAT, exploitant agricole, pour une durée de neuf ans du 01/01/2021 au 31/12/2029, les parcelles F 545, 555, 540, 538, 539, 566, 565, 534, 532, 533, 522, 523, 524 et 528 au prix de 92,46 € l'hectare.

Le montant des redevances sera déterminé en fonction de la variation de la valeur du point servant à la détermination de la valeur locative des terres, fixé pour le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année par l'autorité administrative, après avis de la commission paritaire départementale des baux ruraux.

### **3 – OUCHE MARECHAL**

- **Projet de colocation pour personnes âgées dépendantes**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la société « les Maisons AGES&VIE » l'a contacté pour venir présenter son concept de colocation pour personnes âgées dépendantes. La commune de Varennes-sur-Loire, avec sa maison de santé et les terrains disponibles du futur lotissement de l'Ouche Maréchal, répond aux critères recherchés pour l'implantation de la construction.

Ce concept de colocation consiste à accueillir des personnes dépendantes (GIR 5 à 2 sans problèmes cognitifs majeurs) qui vont vivre dans une maison de plain-pied de 8 chambres (chacune possède sa salle d'eau privative et son accès vers l'extérieur) et une grande pièce de vie commune (salon, salle à manger et cuisine ouverte) avec un service d'aide d'auxiliaires de vie 24 H/24 (3 salariés à temps plein pour 8 personnes âgées).

Le souhait est que les colocataires conservent un maximum d'autonomie. Ils sont les bienvenus pour aider les auxiliaires de vie tout au long de la journée (mettre le couvert, débarrasser la table, cuisiner tous ensemble mais aussi jardiner ... dans la mesure de leurs envies et de leurs possibilités bien sûr).

Pour faire un projet de 2 maisons (soit 16 chambres), un terrain d'environ 2 800 m<sup>2</sup> est nécessaire.

Cette solution est à mi-chemin entre le foyer-logement et la maison de retraite. Elle présente l'avantage de retarder l'entrée en EPHAD tout en étant moins chère. L'assistance médicale n'est pas sur place mais à la maison de santé. En revanche, les aidants logent à l'étage et peuvent intervenir la nuit. La personne âgée se sent chez elle et elle peut recevoir plus de visites qu'en EPHAD.

La commune mettrait à disposition un terrain viabilisé mais pas au même prix qu'à un particulier. Monsieur Eric JAMET fait remarquer que céder 2 800 m<sup>2</sup> par rapport à la surface du lotissement aura pour conséquence d'accentuer le déficit. Monsieur le Maire lui répond que c'est un choix politique, au même titre que créer du logement social, qu'il trouve le concept intéressant et que la configuration de la commune se prête bien à cela. Monsieur Patrice MOËNS ajoute que cela n'engage à rien de venir voir la présentation et de faire l'étude pour connaître les conséquences financières pour la commune.

Madame Gwen SAINT LEGER propose de faire sa présentation le mercredi 10 mars à 10h00 à la salle des loisirs. Tous les membres du conseil municipal seront les bienvenus ainsi que ceux du conseil d'administration du CCAS.

### **4 – VOIRIE**

- **Consultation d'entreprises dans le cadre des travaux de voirie 2021**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie 2021 concernent en partie la route limitrophe avec la commune de Chouzé-sur-Loire, membre de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire. Une première estimation avait d'abord été faite par un agent de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, puis l'entreprise TPPL, attributaire du marché de voirie pour une durée de 3 ans, a établi son devis, supérieur de 18 000 euros (à diviser entre les deux communes) par rapport à l'estimation. Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Luc JOULIN ont rencontré le Maire de Chouzé-sur-Loire et son adjoint et leur ont proposé d'organiser une consultation. Le détail quantitatif estimatif des travaux de voirie 2021 a été adressé à 4 entreprises. Les offres devront être remises en mairie pour le vendredi 5 mars 2021 à 12 heures.

## 5 – RESTAURATION SCOLAIRE

### • Passage à deux services suite au renforcement du protocole sanitaire

Madame Christine JOUSSELIN informe que la restauration scolaire est passée à deux services depuis le 8 février 2021, pour le confort des enfants et du personnel. Madame Gaëlle BILLARD ajoute que les enseignants ont autorisé les enfants qui déjeunent à 13 heures à apporter une collation. L'association vivado a accepté de mettre un animateur en renfort pour la surveillance de cour, ce qui est apprécié. Monsieur Daniel POIRIER demande si cette situation va perdurer ou si c'est juste par obligation à cause des risques liés à la Covid-19. Madame Christine JOUSSELIN souhaiterait que cela continue mais un double service nécessite une personne de plus.

### • Soutien aux cantines scolaires dans le cadre du plan de relance

Au début du mois de février, Monsieur le Maire a participé à une réunion en visioconférence avec le ministère de l'agriculture sur le plan de relance. Le Gouvernement débloque 50 millions d'euros pour soutenir certaines communes gérant une cantine scolaire. L'objectif de cette mesure est d'accompagner et d'accélérer l'application de la loi dite « loi Egalim » pour une alimentation saine, durable et accessible à tous dans les cantines des écoles primaires publiques des petites communes, par le soutien aux projets d'investissement. L'aide porte sur 3 volets :

- Soutien à l'investissement en matériel pour stocker et cuisiner des produits frais
- Financement d'investissements immatériels
- Prestations intellectuelles (formation du personnel, accompagnement, bureau d'études, architecte pour la mise en place d'espaces de stockage des fruits ou d'installation de salades bars ...)

Les collectivités éligibles en métropole sont les communes éligibles à la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale en 2020, ce qui est le cas de Varennes-sur-Loire.

Le montant de l'aide est égal au montant des dépenses avec un minimum de 1 500 euros. A partir de 3 000 euros de dépenses éligibles, des plafonds progressifs sont appliqués selon le nombre de repas servis aux élèves des écoles primaires publiques pendant l'année scolaire 2018-2019 (année de référence), jusqu'au montant maximal de 33 600 euros.

Une demande d'aide sera déposée pour des congélateurs et deux chambres froides, dont une sur roulettes.

### **D20210217-05-Plan mercredi**

#### **Inscription dans la démarche "Plan Mercredi" adossé au PEDT intercommunal actuel du Pays Allonnais"**

Madame Christine JOUSSELIN, adjointe en charge de l'enfance et des affaires scolaires, rappelle que les 7 communes du Pays Allonnais sont signataires d'un PEDT (Projet Educatif De Territoire) intercommunal depuis 2018. Renouvelé en 2019, il court jusqu'à fin 2021. Le PEDT Intercommunal est coordonné par l'EVS (Espace de Vie Sociale) Nord Saumurois (délégation de coordination dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse).

En 2019, le plan Mercredi est lancé suite à l'arrêt des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) car le retour de nombreuses communes à la semaine de 4 jours d'école implique, pour beaucoup, l'ouverture des accueils de loisirs le mercredi matin.

Les objectifs du Plan Mercredi sont multiples :

- Permettre aux familles de concilier vie familiale avec vie professionnelle et aux enfants d'avoir accès à une offre éducative et ludique de qualité en dehors de l'école
- Favoriser l'accès à la culture, au sport et à la citoyenneté
- Réduire les fractures scolaires
- Bonification financière de la PSO (prestation de service ordinaire) par la CAF.

Il est possible aujourd'hui d'entrer dans une démarche de labellisation des accueils enfance du territoire Plan Mercredi, en adossant une nouvelle convention au PEDT actuel.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** l'inscription de la commune de VARENNES-SUR-LOIRE dans une labellisation Plan Mercredi et sera signataire de la nouvelle convention adossée au PEDT intercommunal actuel.

- **S'ENGAGE** à soutenir, dans la durée, cette labellisation des accueils de loisirs du territoire du PLAN MERCREDI.

Un nouveau PEDT sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et devra également être labellisé « plan mercredi ». L'association Vivado va toucher la bonification mais demandera moins de subvention à la commune en contrepartie.

La commune, grâce à la labellisation « plan mercredi » pourra obtenir des subventions de la CAF pour l'achat de mobilier ou pour des travaux d'aménagement des locaux. La création de sanitaires aux normes et chauffés pour l'espace jeunesse pourrait par exemple être subventionnée.

Si le dossier de labellisation Plan Mercredi est déposé avant le 30 avril 2021, il prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## 6 - QUESTIONS DIVERSES

- Appel à projet socle numérique pour les écoles élémentaires (SNEE)

Madame Christine JOUSSELIN expose que l'Etat va consacrer un budget conséquent (91 millions d'Euros) à l'équipement numérique des écoles élémentaires, dans le cadre d'un co-financement avec les collectivités territoriales. Ceci fait l'objet d'un appel à projet SNEE [Socle Numérique pour les Ecoles Élémentaires], ouvert du 14 janvier au 31 mars.

L'objectif est de réduire les inégalités scolaires, lutter contre la fracture numérique et faciliter la transformation numérique des écoles.

L'ambition est d'accompagner toutes les collectivités territoriales qui le souhaitent à doter les classes élémentaires d'un socle numérique de base, tel que défini dans l'appel à projet. Cela concerne à la fois l'équipement :

- les équipements de la classe
- les équipements mobiles mutualisables pour chaque école
- l'ensemble numérique pour la direction (ordinateur, accès aux applications MENJS, scanner)

Et les services et ressources :

- Réseau informatique ; accès à des services numériques éducatifs (ENT académique)

Le taux d'aide est de 70 % pour l'équipement jusqu'à 199 999 € et 50 % à partir de 200 000 € dans la limite maximum de 999 999 €. Il est de 50 % pour le volet services et ressources numériques, dans la limite de 20 € par élève et par an.

L'engagement minimum par école est de 3500 € avec un plafond par classe de 3 500 € également. Seules les classes élémentaires sont éligibles. L'école Urbain Fardeau est bien éligible à cet appel d'offre. Il faut maintenant connaître les équipements existants et ceux à acquérir relevant du socle, pour constituer les dossiers.

- La commission finances du 18 février est reportée au 5 mars à 15 heures en raison des obsèques de M. Lucas.
- La commission urbanisme se réunira le jeudi 25 février à 14h30.
- Les élections départementales et régionales se tiendront les 13 et 20 juin 2021.

Tour de table :

**Monsieur Samuel LECHAT** demande s'il serait possible de mettre des panneaux pour réduire la vitesse des véhicules sur l'itinéraire de déviation mis en place en raison des travaux de la levée. Monsieur le Maire répond que pour avoir emprunté lui-même cet itinéraire, il est difficile de rouler vite sur ces petites routes et que les accotements vont souffrir. Même s'il ne croit pas à l'efficacité des panneaux, il prendra un arrêté pour réduire la vitesse à 50 km/h.

Monsieur Patrice MOËNS fait remarquer que la rue du Champ des Iles n'est pas fermée par un panneau. Monsieur Samuel LECHAT dit qu'il y en a un à l'autre extrémité de la rue. Monsieur le Maire fera remonter l'information à l'entreprise.

Monsieur le Maire informe qu'au mois de mars, la grosse canalisation qui arrive de Turquant pour alimenter Varennes en eau potable va passer en plein dans l'écran étanche que l'entreprise est en train de réaliser. L'eau sera coupée momentanément sur la commune. Une canalisation provisoire sera encastrée dans la chaussée mais le débit de l'eau sera plus faible pendant 3 ou 4 jours.

**Monsieur Didier TABOURIER** signale la présence de deux gros nids de poule sur la route de la Brèche et au croisement entre la rue de la Croix Piot avec la rue de Vauvert. Monsieur le Maire lui répond que les agents interviendront dès que les conditions climatiques le permettront. Monsieur Didier TABOURIER demande s'il est prévu de rouler le terrain de football, faute de quoi, il deviendra rapidement impraticable. Monsieur Jean-Luc Joulin répond que c'est prévu cette semaine ou la semaine prochaine.

**Monsieur Daniel POIRIER** informe qu'il a reçu 3 devis pour le remplacement de certaines menuiseries et la motorisation des volets roulants du restaurant scolaire et un autre devis de l'entreprise PEARSON pour l'alimentation électrique des volets. Le coût total s'élève à 22 591,78 € TTC. Des dossiers de demande de subvention ont été déposés au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Pour le centre culturel, il a demandé un devis pour une prise HDMI, un vidéo projecteur et le remplacement du rideau de séparation.

La SAUR va remplacer les compteurs d'eau pour pouvoir effectuer la télérelève. Un concentrateur sera posé à la Motte, un autre à la mairie et un troisième sur la salle de sport. Leur portée est de 750 à 1 500 mètres. Le reste du territoire sera en radiorelève. Toutefois, un particulier qui voudrait passer à la télérelève peut demander la pose d'un concentrateur sur son habitation.

La locataire du logement communal situé 20 place du Jeu de Paume, propose de poser du papier peint ou de la peinture dans sa cuisine, qui en a besoin, si la commune accepte de prendre en charge l'achat des fournitures.

L'entreprise Connect Services de SORIGNY (37) a chiffré le remplacement de l'installation téléphonique de la mairie, devenue incompatible avec l'arrivée de la fibre. Actuellement, le coût des communications s'élève à environ 148 euros par mois. Il passerait à 173 euros mais avec du matériel neuf et compatible, la maintenance, la ligne de l'agence postale incluse et avec des communications illimitées vers les fixes et les mobiles pour la mairie.

Il faudra inscrire au budget l'achat de deux défibrillateurs pour 3 204 € HT au total.

**Monsieur Jean-Luc JOULIN** informe que les agents des services techniques viennent de remonter le lamier sur l'épaveuse, car les haies doivent être entretenues avant le 31 mars, et que l'entretien des massifs est quasiment terminé. Les enrobés sur les routes et les cailloux dans les chemins vont pouvoir démarrer. La commune va récupérer du rabotage des travaux de la levée. Il va contacter des potentiels acheteurs pour les peupliers.

La commission voirie se réunira après le 5 mars pour l'examen des offres reçues dans le cadre des travaux de voirie 2021 et pour définir des priorités pour les programmes suivants.

Monsieur le Maire fait remarquer que tout le monde a un smartphone et que chacun peut prendre et envoyer des photos en mairie pour signaler les besoins ainsi que leur localisation. Monsieur Jean-Luc JOULIN ajoute qu'il est possible d'organiser ensuite un itinéraire d'intervention grâce aux informations collectées.

Il signale qu'il faudra faire quelque chose pour le stop de la rue de la Croix, qui débouche sur la rue des Penats, car les véhicules qui arrivent des Penats ne s'arrêtent pas toujours.

**Madame Christine JOUSSELIN** a participé à une réunion de l'EVS (Espace de Vie Sociale) sur le LAEP (Lieu d'Accueil pour les Enfants et les Parents). La convention a pris fin au 31/12/2020 et il sera demandé à la commune de la renouveler pour 4 ans. Le LAEP est ouvert à VIVY tous les mardis matin, sauf pendant les vacances scolaires.

Elle fait ensuite un compte-rendu de la réunion du comité de pilotage VIVADO du 10/02/2021 pour l'enfance et la jeunesse et du conseil d'école du 22/01/2021.

Le présent compte-rendu tient lieu de procès-verbal.

*La séance est levée à 23h00.*

G. Talluau	C. Langé	JL. Joulin	C. Jouselin	D.Poirier	S.Bellanger
C. Réquillard	B. Saint-Cast	D. Gourier	JC. Douaud	E. Jamet	L. Dinand
P. Lefief	S. Glet	S. Lechat	G. Billard	D. Tabourier	P. Moëns
M. Lucas					

